



## Déclaration liminaire du SNALC au CTA du 23 juin 2022

Le temps politique et le temps éducatif sont fort différents. De même, la communication politique est parfois très éloignée de l'action politique réellement menée. Si le SNALC entend que le calendrier politique présente des contraintes, il n'en demeure pas moins que la com' devrait être fondée sur l'intérêt général et le réel, et non sur une vision court-termiste, électoraliste, voire je-m'en-foutiste.

Ainsi, c'est bien le politique lui-même qui avait annoncé un dégel du point d'indice avant l'été. Pour le SNALC, il n'y a pas à se réjouir de quelque chose qui nous est dû et a vocation à être un mécanisme mathématique automatique ; il y a en revanche à dénoncer le gel de ce même point d'indice pendant le quinquennat précédent. Quant à la temporalité annoncée, le réel nous montre bien qu'elle était parfaitement fantaisiste. Nous rappelons que si le dégel du point d'indice est nécessaire pour tous les agents, il est à lui seul insuffisant pour obtenir le rattrapage salarial dont les personnels de l'Éducation nationale ont besoin. C'est pourquoi notre syndicat a fait de la question salariale sa priorité depuis le début, a travaillé à des scénarios valables de revalorisation depuis des années, scénarios dont le ministère dispose sur sa fameuse table des négociations, mais qu'il n'a visiblement pas lus quand on voit la farce qu'ont été la prime d'attractivité et la prime informatique.

Il en va de même sur la gestion des ressources humaines. Alors que l'administration a tenté de la développer lors du quinquennat précédent, avec les résultats qu'on connaît, la com' est devenue folle. Le SNALC a été consterné du battage médiatique organisé autour du « *job dating* » par l'académie de Versailles (précédée par Toulouse et suivie par Amiens) qui, non contente d'intensifier son recours à une précarité institutionnalisée, s'en est félicitée, arguant du succès de l'opération. Il faut quand même avoir renoncé à tout semblant d'éthique pour vanter « *ce résultat si positif* » (je cite la rectrice). Nos nombreuses interventions médiatiques sur le sujet ont permis de rétablir la réalité de la crise des recrutements et du système tout entier, crise que le nouveau ministre lui-même reconnaît, et dont la première cause est pour lui la rémunération. Comme on dit dans le jargon : nous avons enfin un diagnostic partagé, mais cela ne présage en rien du fait que nous allons tomber d'accord sur la politique salariale future.

Le SNALC pourrait également évoquer les annonces faites par le président de la République lors de son déplacement à Marseille, qui renouent avec le pire de la com' : pas d'information préalable des personnels, annonces vagues sans qu'aucune précision ne soit apportée sur le comment et le combien (on ne parle même pas de la faiblesse du « pourquoi »), intention exprimée de généraliser une expérimentation qui n'a même pas encore eu lieu. Plutôt que de fantasmer l'École du futur en mode start-up, on pourrait peut-être s'occuper de l'École du présent ?

Pour le SNALC enfin, ce n'est pas la personne du ministre qui fait quoi que ce soit à l'affaire. Nous préférerions de loin un ministre désagréable qui nous augmente à un ministre sympathique qui ne nous augmente pas. C'est la politique menée qui constitue l'essentiel. Celle du quinquennat précédent n'était pas la bonne. S'il s'agit de la perpétuer en modifiant simplement son arôme, ce n'est pas la peine. C'est pourquoi le SNALC demande dès aujourd'hui que trois premières annonces fortes soient faites :

- un rattrapage salarial sans contreparties pour l'ensemble des personnels,
- l'abandon de toute idée de « pacte » conditionnant même une simple partie de la revalorisation salariale des enseignants,
- un travail de fond sur les modalités et l'organisation de l'école inclusive, sur ses conséquences sur les personnels, en visant à terme à la création d'un corps de catégorie B pour les AESH et à l'abandon des PIAL sous leur forme actuelle.

Quelques points liminaires centrés sur l'académie de Nice :

- Cette année encore les collègues nous font remonter des problèmes avec Santorin. La page « Santorin - documentation pour la numérisation des copies » indique d'ailleurs qu'il faut s'attendre à des dysfonctionnements, puisque la phrase qui suit n'est même pas au conditionnel :

*De plus, la DSI a réalisé une fiche avec **quelques recommandations** dans le cas où **vous rencontrez** des difficultés de numérisation : [DSI-SANTORIN-preconisations-scanner.pdf](#)*

- Même si cela ne concerne pas directement les services du rectorat, les collègues des collèges du Var sont très inquiets de l'intention du Conseil Départemental d'interdire l'utilisation de supports USB dans les établissements. Cela sous le prétexte que les virus informatiques présentent un risque que leurs services ne peuvent pallier. L'exercice de nos missions est déjà assez compliqué, nous n'avons pas besoin que l'on dégrade encore nos conditions de travail. Avant de prendre de pareilles décisions, serait-il possible que les personnels concernés, en particulier les professeurs, et leurs représentants soient impliqués dans une vraie concertation ?

- Le bilan social académique fait état du dialogue social, et évoque, en plus des instances, de nombreux groupes de travail. Au SNALC, nous nous interrogeons sur les objectifs de ces nombreux GT, qui ne nous paraissent pas tous nécessaires, surtout lorsque les choses dites en GT sont répétées en CT. Par ailleurs, la communication avec les services du rectorat et des DSDEN reste très problématique, alors que ni les personnels, ni les représentants des organisations syndicales ne peuvent accéder à Anacad sous prétexte de RGPD.

- La QVT (qualité de vie au travail) passe aussi par des réponses adaptées, qui prennent en compte les personnels et ne sont pas purement administratives. Certaines réponses sont perfectibles. Par exemple, quand une enseignante fait une déclaration d'accident de travail et qu'on lui retourne un formulaire avec la mention manuscrite dans la rubrique « autre » : « nous vous invitons à prendre connaissance de la définition d'un accident et des modalités de déclaration : voir la fiche jointe. »